

Intersexe, qu'est-ce que ça veut dire ?

Les termes **intersexe**, **intersexué** ou **intersexuation** font référence aux personnes présentant une **variation des caractéristiques sexuelles**. Ce sont des termes génériques pour la diversité des caractéristiques sexuelles. Ils sont considérés comme synonymes mais nous utilisons le mot intersexe. Il s'agit de variations innées des caractéristiques sexuelles qui diffèrent des conceptions générales et médicales des corps mâles/femelles.

Sexe biologique

Les combinaisons des caractéristiques sexuelles biologiques forment l'image du sexe biologique. Il s'agit notamment des caractéristiques sexuelles primaires et secondaires qui se développent avec la puberté. Dans notre société, les différences dans ces caractéristiques sont regroupées en masculins et féminins.

Caractéristiques sexuelles

Les caractéristiques sexuelles sont des attributs spécifiques au sexe d'un être humain.

Les **caractéristiques sexuelles primaires** sont déterminées génétiquement et comprennent les caractéristiques sexuelles chromosomiques, gonadiques, anatomiques et hormonales.

Le **sexe chromosomique** signifie la présence d'un caryotype XY ou XX ou autre, comportant généralement 44 autosomes et 2 gonosomes (chromosomes du sexe). Le **sexe gonadique** désigne les gonades (testicules, ovaires ou les deux). Les caractéristiques sexuelles externes et internes (notamment vulve, vagin, utérus, ovaires, clitoris, scrotum, testicules, prostate) sont également appelées **sexe anatomique**. Le rapport et la quantité d'hormones sexuelles (y compris les œstrogènes, les androgènes) déterminent le **sexe hormonal**.

Les **caractéristiques sexuelles secondaires** (pilosité, voix qui mue, menstruation, structure osseuse, etc.) se développent généralement avec la puberté.

Nous sommes tou-te-s différent-e-s !

Les différences dans les caractéristiques sexuelles biologiques existent chez tous les individus. Il n'est donc pas surprenant qu'il existe des personnes intersexes. Cela montre plutôt que les concepts de « mâle » et de « femelle » sont très étroits ; ils ne s'appliquent pas à tout le monde. Des études indiquent qu'environ 1,7 % des personnes présentent une variation des caractéristiques sexuelles.

Les enfants et les adultes intersexes font-ils l'objet de discriminations ?

Oui. En médecine, l'intersexuation est encore qualifiée de « maladie », voire de « désordre ».

Il arrive souvent que les nourrissons ou enfants soient opérés après la naissance. Il s'agit de « normaliser » ces enfants. Les enfants intersexes sont soumis à des interventions et à des traitements irréversibles qui sont effectués sans leur consentement et sans raison médicale. Ces interventions peuvent entraîner de graves souffrances physiques et psychiques. À cela s'ajoutent des formes de discriminations à l'école, l'isolement, la honte, l'invisibilité.

L'intersexuation est-elle une identité de genre ou un « 3^e genre » ?

Non. Des études montrent que la plupart des personnes intersexes ont une identité de genre homme ou femme. Comme tous les autres êtres humains, les personnes intersexes peuvent être non binaires.

En Suisse, il n'est pas encore possible d'opter pour l'inscription d'un « 3^e » sexe légal.

Enfants, jeunes intersexes et école

Les enseignant·e·s ou l'école peuvent ne découvrir que tardivement – voire jamais – qu'un enfant est intersexe.

Dans le cas de variations individuelles, il se peut que celles-ci n'apparaissent qu'à la puberté.

La question de savoir si et comment un enfant intersexe fait son coming-out à l'école dépend de l'enfant et de ses parents. Si l'enfant est capable de discernement, il peut en principe décider seul.

Règles de base, si un enfant souhaite révéler son intersexuation à l'école

- L'enfant doit être traité comme n'importe quel autre enfant.
- L'intersexuation n'est pas une maladie.
- Les besoins de l'enfant doivent être clarifiés à l'avance.
- L'enfant doit être adressé (prénom, pronom) comme il le souhaite et comme il s'identifie.
- La divulgation sans consentement à d'autres personnes est une violation grave de la vie privée et intime.
- La vie quotidienne à l'école doit être autonomisante et inclusive.

Intersexe ≠ orientation sexuelle ≠ identité de genre ≠ « 3e option » ou « 3e genre ».

Mesures de prévention à l'école en général

Dans l'ensemble, les personnes LGBTIQ+ sont considérées comme un sujet tabou dans les écoles. Cependant, les enseignant·e·s ne doivent pas craindre d'aborder ces questions en classe.

La discrimination et la violence peuvent aller de diverses formes de désavantages à la violence physique, en passant par l'agression verbale et le harcèlement. Les conséquences sont l'isolement, une baisse de la sociabilité et des compétences sociales, une baisse des performances scolaires ou même des tentatives de suicide de la part des élèves concerné·e·s.

Les étudiant·e·s ou élèves intersexes ne connaissent très souvent que le terme de leur « diagnostic » médical et doivent surmonter de gros obstacles pour en parler ouvertement. Ils ou elles ne sont pas toujours informé·e·s ouvertement par les professionnel·le·s de la santé et la communauté médicale n'utilise pas le terme intersexe – ce qui est un grand obstacle pour les jeunes pour pouvoir se penser comme intersexe.

Exemples de mesures de prévention à l'école

- **Lignes directrices** sur l'éducation inclusive et non-discriminante, promotion active des contacts entre pairs et de l'autonomisation, contacts réguliers avec les parents
- **Matériels d'enseignement et d'apprentissage** appropriés
- **Mécanismes de soutien et de suivi** efficaces en cas de violence et d'intimidation contre des élèves LGBTIQ+
- **Installations répondant aux besoins**, par exemple des toilettes neutres
- Présentation du développement des caractéristiques sexuelles dans les **cours de biologie** dans toutes ses variations
- Livres, brochures, films, etc. sur les personnes queers et sur l'intersexuation disponibles à la **bibliothèque ou dans la médiathèque**
- **Enseignant·e·s** disposant de connaissances spécifiques sur les questions LGBTIQ+ en général et sur l'intersexuation en particulier ; ils et elles abordent les préjugés, les modèles de rôles et les stéréotypes dans leurs cours
- Droit des étudiant·e·s ou élèves d'être différent·e·s : **c'est la jeune personne qui se définit elle-même**, personne d'autre ne le fait – tout le monde a des chances égales de contribuer et de participer à la société.